



BULLETIN MUNICIPAL N°15– 14/04/2022

Etaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; René ALIES ; Jean-Claude BARAILLE ; Serge BARBASTE ; Thierry CALS, Vincent COUSINIE ; Martine CROS ; Jocelyne GALINIER ; Christiane MADAULE, Christian BONNET, Christophe BRENAC.

Excusées : Sandrine EPIPHANE – Marie Christine LAURES – Nathalie FAUGERAS

Secrétaire de séance : Christophe BRENAC

1-Le dernier procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2- L'Avancement de grade des agents est établi à partir des lignes directrices de gestion :

De manière générale, les lignes directrices de gestion ont vocation à formaliser la politique d'avancement définie et mise en œuvre. Or l'avancement se situe au cœur des enjeux des politiques des ressources humaines car, tout en maîtrisant la masse salariale, il s'agit de fidéliser et valoriser les agents publics investis dans leur mission de service public. Cela se traduit par une réflexion sur l'optimisation des effectifs en fonction de la nature des projets de la collectivité mais également par une reconnaissance interne de la valeur professionnelle des agents.

Le tableau d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion du Tarn, sera étudié et proposé lors du prochain Conseil Municipal.

3- Le Budget primitif 2022 a été voté à l'unanimité en présence de M le percepteur. Il résulte de cinq réunions de la commission des finances. Il vous est présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	291 080,73 €	002	Résultat reporté	226 855,27 €
12	Charges de Personnel	264 150,00 €	013	Atténuation de charges	30 000,00 €
23	Virt à section Investissement	71 570,39 €	70	Produits des services	24 200,00 €
42	Opération d'ordre entre sections	835,00 €	73	Impôts et taxes	282 004,85 €
65	Autres charges gestion courante	46 224,00 €	74	Dotations et participations	99 400,00 €
66	Charges financières	3 000,00 €	75	Autres produits	15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €	77	Produits exceptionnels (divers)	500,00 €
				Opérations d'ordre entre sections	
			42		
	TOTAL	677 960,12 €		€TOTAL	677 960,12 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
1641	Remboursement d'emprunts (en capital) + autres immos financières	33 952,00 € 2 917,00 €	13	Subventions - Investissements (état - département - GPT collectivités - autres)	71 786,54 €
	Total dépenses d'équipements	59 155,99 €	10222	FC TVA	7 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	42 288,94 €	10226	Taxe Aménagement	3 789,00 €
	Opération d'ordre entre section		1068	Virement de la section fonctionnement	71 570,39 €
165	dépôt et cautionnement	1 107,00 €	024	Opération d'ordre entre section	835,00 €
	travaux effectués (2021) non encore payés	15 560,00 €			
	TOTAL DEPENSES D'INVEST CUMULEES	154 980,93 €		TOTAL RECETTES D'INVEST CUMULEES	154 980,93 €

PROGRAMMES 2022			<u>Subventions</u>
Goudronnage	22 986,00 €		13 408,50 €
Cimetière	7 500,00 €		4 999,55 €
Eclairage LA POUSSARIE	14 249,00 €		3 592,00 €
Eclairage EGLISE	14 420,99 €		12 017,49 €
TOTAL	59 155,99 €		34 017,54 €

Trois évolutions sur le budget liées

- A une réévaluation par l'État, des bases locatives des impôts fonciers à hauteur de 3,4%
- Augmentation de la Dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet
- Baisse des indemnités des adjoints et du maire.

Toute personne souhaitant avoir des précisions sur le budget peut prendre rendez-vous au secrétariat.

4-Demande de cession du Lavoir de Brugayroux : Dans le cadre d'une réhabilitation d'une bâtisse, le propriétaire souhaite acheter le lavoir (bâti communal) pour un montant de 1000 €. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Autre demande : achat du terrain où se trouve un château d'eau à Brugayroux.
Demande transmise au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes.

5- Le Règlement de l'accueil de loisirs associé à l'école a été actualisé et réécrit.

6- Nous envisageons de faire appel à un prestataire de service pour l'entretien des espaces verts : L'ESAT de Chantecler a été sollicité et nous a proposé un devis sur la tonte des abords du terrain de foot et le Lotissement rue Gaston Sagnes. Deux autres entreprises seront sollicitées pour des devis sur l'entretien des fossés.

6- Marché d'été : A la suite d'une rencontre avec des producteurs locaux un marché d'été sera organisé sur la place du village les 8 et 22 juillet et 5 août de 18h00 à 22h00. Les producteurs proposeront leurs produits à la vente (plats cuisinés, boissons, miel, confitures, gâteaux.....) pour une restauration sur place ou à emporter avec une animation proposée par un chanteur au chapeau.

7-A Brugayroux, un propriétaire nous cède gratuitement un terrain pour l'implantation d'une réserve d'incendie. Il restera à notre charge le bornage du terrain, l'achat de la bâche et son remplissage.

8-Paiement eau de Malacan : La commune participera au paiement de l'eau sur Malacan, à hauteur de 1.50 € par m³, de façon à ce que le prix pour les abonnés soit le même sur toute la commune. L'eau fournie par la commune de St Salvy

de la Balme est facturée plus cher que celle fournie par le Syndicat du pas des Bêtes.

Questions diverses :

1-Chemin rural à Malacan : A la suite d'une rencontre avec Madame REGARU Aurélie conseillère juridique à l'ADM81 nous restons en attente d'une copie du courrier adressé à l'avocat saisi par M. et Mme Sochard.

2-Une mise à jour de la liste des chemins ruraux existants sur la Commune va être réalisée.

3-Urbanisme : la commission a travaillé sur carte pour recenser les surfaces urbanisables et prévoir leur diminution imposée par la loi « Climat et Résilience ». Une réunion publique sera prochainement programmée sur ce sujet.

4-L'agence AXA propose une réunion publique le 27 avril à 15h00 à la Salle Roger Gau pour échanger sur une Mutuelle Solidaire.

5-Réorganisation de l'agence postale : Suite à la levée du courrier qui se fait maintenant en fin de matinée, il serait plus pertinent que nous soyons ouverts au public le matin.

La Mairie de Boissezon, serait disposée à ouvrir son agence l'après-midi. Une information sera donnée dès que les modalités pratiques seront arrêtées.

6-Assainissement dans les hameaux de la Rive, le Colombier et le Pont du Grel : La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet qui a maintenant cette compétence étudie la possibilité de mettre en place un assainissement collectif pour ces 3 hameaux.

7-Commémoration de la victoire du 08 mai 1945 : la cérémonie aura lieu le samedi 7 mai. Les anciens combattants et les élus invitent la population à se rassembler sur la place, à 18h00, pour déposer une gerbe au monument aux morts.

FIN DE SEANCE 22H45